



Déclaration préalable au CSA académique lundi 3 avril, repli du CSA du 20 mars 2023.

Monsieur le Recteur, Mesdames et messieurs les membres du CSA,

Postes dans le second degré

Nous nous retrouvons pour l'habituel CSA du mois de mars consacré à la « préparation de la rentrée ».

Le document sur les créations et suppressions de postes attire à nouveau notre regard. Pour les lycées de l'académie, le bilan final pour la prochaine rentrée est de 34 postes à retirer dont 16 mesures de carte scolaire.

Conséquence logique des différentes instances, au niveau national et académique, qui avaient progressivement commencé à dessiner ce constat. En janvier, notre CSA avait déjà statué, en dépit d'un vote « contre » unanime, sur des pertes d'heures. Nos collègues ont pu faire les mêmes analyses pour la situation des postes dans les collèges lors des CSA Départementaux.

Pour ce qui est de la stabilité des postes en lycée, on passera à 224 compléments de service. Une statistique comparable aux rentrées précédentes. Nous ne cessons de rappeler les conséquences concrètes de ces ajustements comptables : pour les élèves et la qualité des formations présentées dans les établissements mais aussi pour les enseignants et leurs conditions de travail.

L'un des mots d'ordre régulier de notre hiérarchie est que la mobilité reste un moyen de progresser ou d'évoluer positivement dans la carrière. Le mouvement intra-académique est ouvert depuis le mardi 21 mars : dans la majorité des disciplines, le nombre de postes vacants est insuffisant pour permettre un réel mouvement, qui porte encore et toujours bien mal son nom.

L'Unsa-Education dénonce à nouveau le budget alloué au second degré qui, une fois encore, fait la part belle aux HSA et aux réductions de postes. Nous le répétons : on ne peut pas indéfiniment continuer à retirer des postes dans les établissements et remplacer des « heures poste » par des HSA.

L'Unsa-Education dénonce la non-crédation de postes sur des BMP supérieurs à 18 h depuis plusieurs années consécutives empêchant des titulaires de pouvoir obtenir une affectation vraiment souhaitée. Cette politique sclérose le mouvement et risquent d'entraîner la multiplication des contractuels. Dans la même logique, l'affectation des stagiaires peut se révéler problématique.

L'an dernier, nous avons questionné la création de postes de CPE supplémentaires, liés à la mise en œuvre du dispositif expérimental de mixité sociale dans certains établissements. Le choix des établissements pouvait interroger. Nous aimerions avoir un bilan de cette première année.

Demande de documents transparents

L'Unsa-Education dénonce l'abondement de moyens dans le premier et le second degré dans plusieurs académies. Sauf méconnaissance de notre part, il n'y a pas eu d'heures ou de postes



supplémentaires attribués à Dijon. Ce système où des ajustements sont faits hors cadre est injuste, inéquitable, et ne doit pas être la norme. Nous exigeons plus de transparence dans l'attribution de moyens que ce soit au niveau national ou dans notre académie.

Voici notre demande concrète : dans les documents reçus nous avons les ajustements mais pas de récapitulatif par établissement des postes (PerDir, prof doc, CPE, AED, Infirmière, assistante sociale administratifs) avec l'ensemble des critères utilisés (effectif externes, internes, demi-pensionnaires) pour chaque établissement. C'est ce tableau qu'il faudrait partager, avec les modes de calculs utilisés, pour comprendre vos arbitrages et pouvoir les analyser. »

Epreuves anticipées du bac

Nous souhaitons revenir sur la banalisation de cours pour les épreuves de spécialités de terminale.

A 3 jours de l'échéance, les personnels de direction ont reçu un courrier du ministre demandant aux proviseurs et proviseurs de lycée de consacrer le vendredi 17 et le samedi 18 mars, aux révisions des épreuves. Ce positionnement a occasionné, de nouveau, la colère des personnels de direction.

L'UNSA Education dénonce cette injonction tardive et précipitée, irrespectueuse de la bonne préparation des élèves, de la progression pédagogique prévue par les équipes et de la bonne organisation des établissements scolaires. Malgré la position partagée par les enseignants, les lycéens, les fédérations de parents d'élèves et les chefs d'établissements pour que ces épreuves aient lieu plus tard dans l'année, en fin de 3ème trimestre, le ministère s'entête à anticiper ces épreuves au mois de mars, avant Parcoursup, avec les conséquences éprouvées d'absentéisme, de démobilisation et de démotivation des élèves de terminale pendant le 3ème trimestre. Cette décision, au-delà de l'urgence imposée, nous fait basculer dans la sphère de l'absurde et de l'inacceptable ! L'organisation pédagogique, y compris des temps de révisions, ne peut reposer sur une décision unilatérale imposée dans ces conditions. Elle relève d'une concertation des équipes et des instances pédagogiques. Elle n'a aucun sens, ne se justifie pas, et contrevient totalement au principe de l'autonomie qu'on nous agite souvent !

Enfin, parce qu'il est indispensable, à nouveau, de rappeler que l'organisation pédagogique et celle de l'emploi du temps relèvent non pas de la compétence du Ministre mais bien de celle des chefs d'établissement.

Les épreuves de spécialités ont été anticipées en mars pour permettre aux formations du supérieur d'avoir une note du bac, sensée être plus équitable que le contrôle continu, pour le traitement des dossiers. Au-delà du fait que cela entraîne la transformation d'une épreuve diplômante en une épreuve cachée de concours sélectif, que l'argument de l'équité n'est absolument pas valable puisque les lycéens auront composé sur 2 sujets différents, à la difficulté très variable !

L'Unsa Education souhaite également revenir sur l'incident de l'épreuve de spécialité des STMG où les candidats ont été arrêtés après 1h30 de composition sur un premier sujet pour patienter le temps de l'impression du sujet de secours, avant de recomposer pendant 4 h sur ce second sujet. C'est clairement irrespectueux des candidats.

Carte scolaire, école inclusive

Le ministre de l'éducation et la première ministre se sont rendus à Nevers avec pour thème les « jeunes ». C'est un très bon choix d'avoir ciblé le milieu rural. Cependant comment expliquer dans un même temps une « priorité » pour ce public et une carte scolaire avec suppression de postes.



C'est le même constat pour l'École inclusive : le double discours ministériel nous questionne. Il faut inclure à tout prix (pour respecter la loi sur le handicap et pour répondre aux souhaits des parents) mais il faut inclure en supprimant des moyens. Comment expliquer qu'une école 6 classes avec 26 dossiers MDPH, une ULIS, où l'ensemble des élèves sont inclus chaque jour dans leur classe de référence se retrouve menacée d'une suppression de classe ?

« Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École », voici ce que prévoit la circulaire, nous ne pouvons le garantir avec des effectifs atteignant 27 élèves. Comment pourrions-nous les accueillir correctement l'année prochaine ? Ces enfants arrivent en France avec un passif douloureux, et nous y ajoutons des conditions d'enseignement à la fois difficiles pour eux, mais également difficile pour les enseignants.

Pour ce genre de situations il faut privilégier le qualitatif et l'accueil dans de bonnes conditions de l'ensemble des élèves. Ce sont des exemples parmi tant d'autres du manque de respect et d'intérêt porté à l'École, aux élèves et aux personnels engagés.

Personnels santé et sociaux et médecine scolaire

L'Unsa- Education souhaite rappeler, redire, répéter l'urgence à recruter des personnels santé et sociaux et de recréer une véritable médecine scolaire.

Il y a également urgence à reconnaître les compétences de ces personnels en les revalorisant.

Pour notre académie, Voici nos revendications :

Concernant l'indemnitaire :

Les deux corps assistantes sociales et des INFENES s'indignent de la suspension des primes REP et REP+ pour les agents sans information au préalable avec un retrait conséquent sur salaire : cet état de fait place les agents en difficultés financières. ...Nous regrettons l'exclusion des deux corps du CTI issu du Ségur.

- Frais de déplacements
Nous demandons le remboursement de tous les frais notamment même quand il existe des transports en commun sur les communes limitrophes, il faut pouvoir rembourser compte tenu de la spécificité de des métiers
- Revalorisation indiciaire des contractuelles : Les nouvelles AS contractuelles bénéficient de l'indice 365 de la nouvelle grille indiciaire de 2022. Les INFENES sollicitent pour les contractuelles le même fonctionnement avec la création d'une grille indiciaire d'évolution attractive et de contrats de 12 mois au lieu de 10.
- Une augmentation des postes au concours et bilan des postes vacants et une politique de remplacement sans délai de 15 jours d'absence.

Et dans notre académie, nous demandons la reconnaissance financière de la nouvelle mission « attribuée » aux assistantes sociales des personnels pour la nouvelle cellule d'écoute pour dire stop aux violences et discriminations. La mission a été acceptée par ces personnels mais c'est une augmentation du temps de travail sans contrepartie : écoute des personnels, formulaires à remplir...réunions de concertation. Ce temps supplémentaire s'ajoute aux autres missions des ASPER (assistantes sociales des personnels). L'UNSA Education exige une augmentation de la NBI pour ces agentes. Dans d'autres académies, la cellule d'écoute est extérieure ou alors des moyens dédiés ont été attribués. Si la reconnaissance financière n'est pas possible, il faudra alléger la charge de ces personnels.

RenoïRH alerte

L'UNSA Education s'inquiète de difficultés constatées au rectorat notamment avec la mise en place du progiciel Renoir RH. La surcharge de travail induite par ce progiciel, en plus des tâches



habituelles n'est plus en rapport avec les effectifs de nos collègues de la DPAES. Après une première alerte en audience, une seconde a de nouveau été relayée la semaine dernière au sujet de RenoirRH. Deux observations ont été portées au registre SST le 28 mars dernier par des collègues de la DPAES :
..." Le service est actuellement en grande détresse et notre état de santé est en jeu... "
..."RenoirRH engendre une charge mentale trop importante et participe à des troubles physiques (vertiges, migraines, tension) et mentaux (manque de concentration, surmenage, insomnies) ".

Vous nous avez confirmé lors de notre audience les difficultés liées à ce progiciel et son impact fort sur les collègues, tout en soulignant l'entraide et la dynamique qui permet de tenir avec l'aide de contractuelles qui se consacrent aux tâches autres que RenoirRH. Le mouvement, étape clé des opérations RH, est toujours un moment éprouvant pour les équipes. Cette pression se trouve, cette année, amplifiée par RenoirRH.

Un mail informant de restrictions pour joindre par téléphone les collègues, certainement dans le but de les soulager et de les protéger. Nous souhaiterions savoir si vous avez prévu d'autres mesures pour les aider à passer ce cap très difficile ?

Postes ITRF ATRF en établissements et à la DSI

Pour la DSI, nous demandons depuis longtemps la ré-internalisation des compétences informatiques de l'état. Nous sommes donc particulièrement satisfaits que la Direction interministérielle du numérique (DINUM) préconise cette ré-internalisation dans sa nouvelle feuille de route. Dans ce contexte la DNE a délégué 5 postes d'IGE à l'académie de Dijon. Par contre ce qui nous interpelle c'est que ce sont des prestataires extérieurs (personnels d'une entreprise privée) qui sont « imposés » par le ministère : la particularité de cette délégation étant qu'elle s'accompagne d'une possibilité de proposer directement des CDI sans le passage par concours. De plus il n'y a aucune précision concernant la rémunération, les congés, les différences avec un titulaire...L'UNSA Education dénonce cette procédure : un poste de titulaire doit être occupé par un titulaire. Nous le dénonçons d'autant plus alors même que dans les établissements, des postes d'ITRF sont supprimés parce qu'ils sont « vacants » et occupés par des contractuels.

A propos des postes ATRF en EPLE vacants dans l'académie de Dijon. Lors de la campagne de mutation intra-académique en 2022 il y avait 7 postes ATRF vacants, et 0 poste ouvert au mouvement interacadémique / et il n'y a eu pas de concours organisé. Cette année en 2023 il y a 13 postes vacants (dont 4 déjà au mouvement l'année dernière) et toujours pas de concours organisé. Les postes vacants sont pourvus par des contractuels. Par respect pour les personnes qui occupent ces postes depuis plusieurs années, pour certains, ouvrir un concours leur donnerai une chance de pouvoir être titularisé.

L'UNSA Education demande l'ouverture de concours afin de stabiliser les postes, notamment en lycée et également à la DSI.

Enfin pour les constats faits sur l'ensemble des professions, nous regrettons amèrement notre perte de rôle dans les commissions paritaires. Cela permettait de pouvoir vérifier les opérations de promotions et de mobilités dont l'opacité actuelle interpelle. Nous savons d'ailleurs que renoirRH n'est pas encore fiable. Nous vous proposons pour exemple la disparition ou les erreurs dans AMIA sur les de grades et échelons des personnels dans leur dossier ,la suppression des mises en paiement des indemnités REP/REP + ou encore les postes vacants qui n'apparaissent pas comme tel lors des opérations de mobilité. Nous avons constaté que tous les postes INFENES n'étaient pas renseignés vacants : Lycée de Montbard, Collège Pasteur de Mâcon par exemples, voire sont inexistantes (exemple : poste lié Buxy/St Gengoux).

En tant que représentants des personnels, nous aurions pu être d'une grande utilité pour éviter toute erreur et soulager les personnels des services.

Op@le

Dans les EPLE, en plein interrogation quant à la mise en pratique de la loi 3DS, Op@le est encore un autre exemple de progiciel inadéquat. Les adjoints-gestionnaires déjà passés dans les vagues 1 et 2, serrent les dents et certains sont dans une spirale de souffrance au travail alors que pour le moment, nous sommes dans les vagues qui reposaient vraiment sur le volontariat. La vague 4 bénéficie déjà des améliorations demandées par les vagues précédentes mais ce n'est pas suffisant.

Les personnels en arrivent à penser que le problème vient d'eux ... alors que c'est l'outil qui est inadapté et même pas fini !

Nous sommes très inquiets pour les collègues qui sont déjà moins à l'aise, avec GFC un logiciel qu'ils pratiquent depuis des années . Les services d'intendance et les agences comptables sont en danger ...et à travers eux les EPLE.

Quelque soit leur affectation, les personnels administratifs sont aussi concernés par la requalification des postes. Nous regrettons l'aspect morcelé de ce travail qui a pourtant débuté l'an dernier pour un plan pluriannuel de 5 ans dont l'UNSA Education était le demandeur auprès du Ministère. Il s'agit de la 2^{ème} année de mise en place de ce plan quinquennal mais nous ne disposons toujours pas d'identification précise des postes qui vont être concernés, ni du modus operandi retenu pour prévenir les collègues potentiellement touchés afin qu'ils préparent les concours et la Liste d'Aptitude (trop tard cette année, d'ailleurs). Encore un sujet d'inquiétude, faute de communication en amont, pour les personnels.

Pour conclure :

Pour les personnels de l'Education nationale, nous constatons qu'il y a de nombreuses priorités et urgences à tous les niveaux de l'Institution. L'Etat ne prend toujours pas la mesure de l'importance de l'Ecole. C'est cette dernière qui permet pourtant de former et d'éduquer les futurs citoyens de notre démocratie.

Nous réitérons également notre opposition au projet de réforme des retraites. Nous demandons à ce que les organisations syndicales soient entendues. Pour l'UNSA , il y a des solutions alternatives beaucoup plus justes que celle proposée. Pour l'UNSA « c'est pas un jour, pas un mois, pas un an de plus ».